



## **COMMENTAIRES DES INTERVENANTS**

### **Examen de la politique sur les modifications apportées au domicile**

**Mars 2025**

# Merci de votre participation

Travail sécuritaire NB remercie sincèrement tous ceux qui ont pris le temps de lui faire part de leurs commentaires sur la politique sur les modifications apportées au domicile pour faciliter l'accès. Vos commentaires nous permettent d'améliorer la façon dont nous appuyons les travailleurs.

Grâce à cette consultation, nous comprenons mieux ce qui fonctionne bien et ce que nous pouvons améliorer pour mieux satisfaire aux besoins des personnes que nous servons. Notre approche est fondée sur la transparence et la collaboration, et vos commentaires jouent un rôle très important pour façonner nos politiques.

Nous vous remercions de votre engagement et de votre contribution en vue de faire du Nouveau-Brunswick une province plus sécuritaire et plus inclusive.

## Approche

Travail sécuritaire NB a entrepris une consultation sur sa politique sur les modifications apportées au domicile pour faciliter l'accès afin d'obtenir des commentaires de travailleurs blessés, de leur famille, d'employeurs et de représentants de l'industrie. La consultation s'est déroulée du **30 décembre 2024 au 28 janvier 2025**. Les intervenants ont fait part de leurs commentaires par le biais de la plateforme [parlonssecuritenb.ca](https://parlonssecuritenb.ca), qui est une plateforme d'engagement du public de Travail sécuritaire NB.

Travail sécuritaire NB a communiqué les détails de la consultation par les moyens suivants :

- **Courriel direct** – Un courriel a été envoyé aux personnes-ressources pour les médias, aux personnes figurant sur notre liste d'intervenants et aux personnes abonnées au bulletin *Cybernouvelles*.
- **Médias sociaux** – Des messages ont été affichés sur les pages LinkedIn et Facebook de Travail sécuritaire NB afin d'atteindre un public plus large.

Nous avons invité les participants à faire part de leur expérience en ce qui a trait à la politique actuelle et aux difficultés éprouvées, ainsi qu'à suggérer des améliorations.

Nous avons examiné tous les commentaires et avons déterminé des thèmes clés pour aider à orienter le processus d'examen de la politique.

# Ce que nous avons entendu

Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation externe étaient plutôt positifs. Les participants ont indiqué que la prestation discrétionnaire était extrêmement avantageuse pour les travailleurs. Trois thèmes principaux sont ressortis des autres commentaires. Voici un sommaire de ces commentaires :

## 1. Codes du bâtiment et normes

Les participants ont demandé comment Travail sécuritaire NB assurait que les modifications apportées au domicile respectaient les codes du bâtiment, les normes relatives à l'accessibilité ainsi que les exigences en matière de santé et de sécurité au travail. Le gestionnaire du projet est responsable des questions relatives aux codes du bâtiment et à l'accessibilité tout au long du projet.

## 2. Équité

Les participants ont également soulevé des préoccupations quant à l'équité par rapport aux modifications et aux autres options de logement. Pour assurer l'équité, Travail sécuritaire NB s'attend à ce que les coûts soient raisonnables et qu'ils n'augmentent pas la valeur du logement. Pour garantir des options de logement équitables, Travail sécuritaire NB exige que toute résidence principale soit vendue afin de préserver l'intégrité du régime et d'assurer sa bonne gestion.

## 3. Élargissement des critères pour l'allocation

Les participants ont demandé d'élargir les critères d'admissibilité et ont indiqué que l'expression « circonstances exceptionnelles » entraînait la perception de limitations. L'expression figure dans d'autres politiques et permet à Travail sécuritaire NB d'examiner le bien-fondé de chaque cas.

Les participants ont également suggéré d'ajouter à la politique les aires de séjour secondaires (pièces de rangement, atelier, salle d'exercice, etc.), ainsi que des outils de prévention (tels que les produits amaigrissants pour aider à atténuer les problèmes de mobilité futurs). On a ajouté les aires de séjour primaires à la politique en 2004, ce qui est conforme à la plupart des autres provinces et territoires qui prévoient des modifications au domicile. Les outils de prévention, comme les produits amaigrissants, conviendraient mieux dans d'autres politiques.

Les participants ont également mentionné la limite de 2 000 \$ pour les frais accessoires. Cette limite provient de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ce qui veut dire que

ce montant n'est pas inclus dans le *Feuillet T5007 – État des prestations versées* remis au travailleur.

## **Conclusion**

Nous remercions tous les intervenants d'avoir participé à la consultation. Vos commentaires sont très importants pour nous aider à façonner nos politiques et assurer que nous continuons à bien appuyer les travailleurs blessés. Nous vous sommes reconnaissants de votre engagement à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler et vivre.